



Question écrite

Peut-on installer des pompes à chaleur (PAC) presque partout ?

Pour définir la conception directrice de l'énergie, la CDE, on admet que pour remplacer les chauffages à mazout ou à gaz dans la vaste zone prévue par la CDE pour les solutions dites individuelles, l'installation de l'une ou l'autre des variantes de pompes à chaleur (PAC) est, à quelques exceptions près, possible. Des zones requérant un traitement spécial ont été répertoriées, la Vieille ville et deux secteurs du Sud des voies. Toutefois la partie de la ville en zone « solutions individuelles » est constituées de bâtiments divers, par leur structure, leur situation et par les surfaces disponibles pour des équipements externes plus ou moins bruyants.

Nous souhaitons savoir sur quelle base, sur quelles données concrètes les SI et Novitas Consilium se sont-ils appuyés pour étayer leur choix, un aspect essentiel de la CDE ?

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

Delémont, le 30 mars 2026

Pour le groupe socialiste,

Marc Ribeaud

M. Ribeaud

T. Kauh

Mehmet

F. Wisker

A. Iskanderli

K. Aguar

Gross

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]